

Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Service logement

REF : DS2010003

Signataire : DR

OBJET :Convention de gestion du contingent communautaire passée avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune dans l'opération de construction en VEFA de 110 logements par l'OPH Plaine Commune Habitat sis 65 à 81 rue du Landy et 64 à 84 rue des Fillettes à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

VU la délibération en date du 22 septembre 2009 n°186/09 de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, confiant la gestion de la réservation de 22 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction en VEFA de 110 logements par l'OPH Plaine Commune Habitat sis 65 à 81 rue du Landy et 64 à 84 rue des Fillettes à Aubervilliers,

VU le projet de convention de gestion du contingent communautaire avec la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers relative aux 22 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction en VEFA de 110 logements par l'OPH Plaine Commune situés au 65 à 81 rue du Landy et 64 à 84 rue des Fillettes à Aubervilliers.

Pour le Maire

L'adjoint délégué